41e Année - N° 3124. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 14 Septembre 1929

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

CONSEIL GENERAL des Basses-Alpes

Le Conseil général des Basses-Alpes a ouvert sa deuxième session ordinaire le lundi 9 septembre courant.

Au cours de cette session le Conseil a eu à s'occuper de nombreuses affaires intéressant notre département et nos populations. Dans toutes les affaires traitées notre représentant le citoyen Galici est intervenu et presque toujours ses suggestions ou ses propositions ont été acceptées par ses collègues.

C'est ainsi qu'il a obtenu en ce qui concerne plus spécialement la ville de Sisteron que l'Administration des Ponts et Chaussées étudie le projet d'une route de dégagement qui partirait de la rue de Provence et irait rejoindre la route nationale No 85 en amont du Pont de Buech en passant par la Citadelle. Toutefois le citoyen Galici a nettement spécifié qu'aucune décision définitive ne devrait être prise à ce sujet avant que les groupements intéressés (agriculteurs, commerçants et industriels) aient été appelés à faire connaitre leur avis sur ce point notamment sur la question de savoir si cette voie de dégagement doit passer par la citadelle ou au contraire par le quartier de Bourg-Reynaud.

* * *

A propos du vœu émis par M. de Salve sur la mévente du blé et dont il a été le rapporteur, le citoyen Galici a fait voter un amendement à ce vœu demandant au gouvernement l'application des articles 419 et suivants du code pénal aux spéculateurs qui ruinent nos petits agriculteurs en provoquant artificiellement une baisse momentanée qui ne profite nullement aux consommateurs puisque les prix de la farine sont maintenus par les grands manitous du syndicat de la meunerie française.

* * *

Rapporteur du nouveau projet de convention passée entre l'Etat et les grands Réseaux au sujet de la circulation et de la distribution des colis-postaux dans les campagnes, le citoyen Galici a montré les progrès réalisés par cette convention qui assurera désormais dans nos régions si mal desservies par les chemins de fer une distribution beaucoup plus rapide qu'autrefois des colis postaux et cela avec des droits d'assurance diminués de 33 o|o.

* * *

Dans son rapport sur le fonctionnement du service téléphonique à Digne il a obtenu du Conseil que des démarches soient faites auprès de l'administration des Postes afin d'assurer une permanence toute la nuit qui sera fort utile à nos campagnes en cas d'appel d'extrême urgence (incendies, inondation et calamités de toute nature).

* * *

En collaboration avec M. Marcel Blanc, notre Conseiller à émis un vœu voté par le Conseil demandant à la Compagnie P. L. M. d'incorporer un vagon de voyageurs de 3me classe au train de Messageries qui quitte Saint-Auban tout de suite après l'arrivée du train de Digne de façon à éviter aux voyageurs qui viennent à Sisteron un arrêt à St-Auban d'environ 2 heures.

* * *

Dans toutes les affaires concernant l'assistance, l'amélioration du sort des travailleurs de toutes catégories, l'infatigable ardeur de notre Conseiller général, le citoyen Galici, s'est exercée d'une façon des plus généreuses en faveur de tous les déshérités de la Fortune et presque toujours ses efforts ont été couronnés de succés.

Nous prions notre actif et dévoué Conseiller général de croire aux remerciements de tous.

Vœu présenté par M. de Salve et rapporté par M. Emile Galici, conseiller général, au sujet de la mévente des blés.

Messieurs,

M. de Salve a présenté un vœu demandant au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles en vue de remédier à la crise agricole qui sévit actuellement dans nos campagnes par l'effondrement des cours du blé.

Il apparait en effet que le producteur, surtout le petit producteur de nos régions ne trouvera pas cette année dans le prix pratiqué pour les blés la juste rémunération de son travail de ses longs efforts ainsi que celle des capitaux employés à cette production.

Les raisons de cette mévente sont multiples. Il y a d'abord en premier lieu la spéculation. Vous connaissez tous sans nul doute le fonctionnement des bourses de commerce. Il y a là journellement des opérations de vente a découvert, se chiffrant par des millions et de millions de quintaux sans que le vendeur ait à sa disposition le moindre de grain blé et sans que la contre-partie, c'est-à-dire, l'acheteur soit appelé à prendre livraison des quantités de blé qu'il a achetées. Tout se règle à la liquidation, c'est-à-dire, à l'époque fixée pour la réalisation de la vente par le paiement de différences. Dès lors, lorsque des groupes puissants se sont portés vendeurs de de très grandes quantités de blé à un prix déterminé il font baisser les cours par des manœuvres dolosives et au jour fixé au lieu de livrer les blés dont l'acheteur ne veut pas prendre livraison les groupes en question se contentent d'encaisser la différence entre le prix vendu et le prix du moment, prix qu'ils ont fait baisser de façon toute artificielle.

C'est la sans nul doute, Messieurs, la principale des raisons à laquelle il il faut attribuer la mévente actuelle des grains. C'est donc cette cause qu'il faut supprimer tout d'abord.

Les pouvoirs publics ne sont pas désarmés en la matière, ils ont à leur disposition pour reprimer de tels délits, les articles 419 et suivants du Code pénal.

C'est pourquoi en mon nom personnel je demande que le paragraphe 1er du vœu de M. de Salves ainsi conçu :

Le Conseil demande au Gouvernement :

1e de réprimer sévèrement les abus de la spéculation »

Soit modifié ainsi qu'il suil :

Le Conseil demande au Gouvernement :

1e de reprimer sévèrement les abus de la spéculation par l'applicrtion à leurs auteurs des articles 419 et suivants du code pénal.

Toutes les autres mesures proposées par M. de Salve ont réuni l'unanimité des membres de la troisième commission qui vous propose de vouloir bien adopter ce vœu, mais en raison de l'importance de la question qui est une question de vie ou de mort pour l'agriculture dans notre région puisque le blé est la culture essentielle de notre département, nous demandons à M. le Préfet d'insister d'une façon toute particulière auprès du gouvernement pour que notre voeu ne soit pas purement platonique et que des mesures soient prises pour enrayer une baisse qui serait à brève échéance catastrophique.

Je dis catastrophique à dessein et je m'explique : il est conforme en effet aux règles de l'économie politique que lorsqu'une marchandise baisse le producteur de cette marchandise s'il est lésé dans ses revenus trouve par contreun dédommagement dans une baisse correspondante des objets fabriqués qui emploient cette matière première. Ici par contre en même temps que le cultivateur voit baisser le prix de son blé on remarque une hausse constante du prix du pain ! En sorte que le consommateur, l'ouvrier, le salarié ne profite pas, au contraire, d'une baisse qui préjudicie à nos petits cultivateurs. Le seul bénéficiaire en l'espèce n'est même pas le boulanger, c'est *uniquement le spéculateur.*

Cette situation ne saurait se prolonger sans devenir *catastrophique* pour nos régions. Si elle se perpétuait nos modestes cultivateurs ainsi que les salariés de notre département travailleraient uniquement pour enrichir le spéculateur anonyme, qui, lui, ne produit rien.

C'est pourquoi nous vous demandons expressément d'accepter le voeu dont il s'agit en priant M. le Préfet de suivre de très près les mesures qui seront de nature à apaiser la légitime émotion de nos laborieuses populations.

Le vœu modifié par l'amendement Galici a été voté à l'unanimité et transmis par télégramme au gouvernement.

CE QU'ON DIT

On dit *que si les candidats au Sénat ont le droit d'étaler les titres justificatifs de leur ambition, les délégués désireux de n'être pas sganarellisés ont le devoir de les examiner au microscope.*

On dit *que si M. de Courtois est assez férré en droit pour défendre habilement la veuve et l'orphelin, il ne connait peut-être pas assez la bêche et la charrue pour représenter au Sénat une région foncièrement agricole.*

On dit *que si, en vrai fils du terroir il a le culte du gai savoir, il n'éprouve peut-être qu'une amitié verbale pour le pays où la jeunesse danse encore le quadrille de Jean des Figues.*

On dit *que si, une fois élu, il est prêt à épouser les intérêts de Canteperdrix, il eut été mieux inspiré de le faire plus tôt, par exemple à l'époque du brutal transfert à Forcalquier de notre dernière administration publique.*

On dit *que nulle loi civile ou religieuse n'a jamais interdit au citoyen Perchot, grand manieur d'affaires, d'encourager la création, à Sisteron, d'hotels et de villas susceptibles de profiter du mouvement saisonnier de la transhumance humaine.*

On dit *que les archives de la mairie ne gardent aucune trace de ses efforts pour orienter, stimuler, secourir dans ses projets de rénovation locale la bonne volonté de nos municipalités pécunieuses.*

On dit *que l'ancien ministre de l'Instruction Publique continue à servir le département à la manière discrètement laborieuse des grands ouvriers de la nation qui ont pour devise le judicieux précepte de la sagesse antique : bien faire et laisser dire,*

TÉLÉPHONE

M. Honnorat, sénateur, ancien ministre, a reçu du Sous-Secrétariat des Postes, Télégraphes et Téléphones, la lettre suivante :

Paris le 31 aout 1929.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeller mon attention sur le réseau téléphonique aérien de Sisteron qui, devenu sans objet par suite de la création d'un réseau aéro-souterrain, n'aurait pas encore été relevé.

Comme suite à ma lettre du 23 août j'ai l'honneur de vous faire connaitre que les lignes aériennes du réseau de Sisteron ont été modifiées dès la mise en service du réseau souterrain. Toutefois, la création de ce dernier réseau ne peut avoir pour consequence la suppression totale des lignes aériennes, il restera encore des lignes d'abonnés dont une partie doit subsister en aérien et certains grands circuits téléphoniques de passage.

Ces circuits, qui empruntent la rue Droite. seront supprimés dans cette rue dés qu'une guérite de coupure actuellement prévue, aura été installée, mais ils devront subsister en dehors de la

© VILLE DE SISTERON

dite rue, soit sur leur parcours actuel, soit sur un autre parcours, à fixer d'accord avec la municipalité intéressée.

Les fils télégraphiques, ainsi que tous les circuits aboutissant à Sisteron seront tous déposés dès l'installation de la guérite.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, des Télégraphes,
Germain MARTIN.

UNE LETTRE

Mᵉ André Berthon, l'éminent avocat du Barreau de Paris vient d'adresser au Ministre de la Justice, la lettre suivante déjà reproduite par le « Petit Dauphinois », « Le Radical de Marseille » ; « Paris Municipal » des 8 septembre et « Le Petit Marseillais » du 11 septembre 1929.

Monsieur le Garde des Sceaux,

« Il m'est signalé que des modifications par surcharge auraient été apportées au plumitif du tribunal départemental des Basses-Alpes, environ cinq mois après la date de la tenue des audiences. On aurait, en effet, le 15 mars 1929, porté sur ledit registre, une mention relative aux audiences des 18 octobre 1928 et 20 décembre 1928. Cette surcharge aurait eu pour effet de rendre possibles des poursuites contre M Emile Galici, conseiller général des Basses-Alpes. à propos d'un article paru sous sa signature le 21 avril 1928, alors que l'action publique était virtuellement éteinte par la prescription. Le danger que de pareilles pratiques risqueraient de faire courir à la liberté des citoyens, ne vous échappera pas, j'en suis certain. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaitre le résultat de l'enquête à laquelle votre département n'a pas manqué de procéder sur plainte déjà portée par M. Galici, Je vous prie d'agréer. etc...»

signé : André BERTHON,
Avocat à la Cour. Député de la Seine.

* * *

« A cette occasion, je déclare à nouveau, ainsi que je l'ai déjà affirmé publiquement : 1° dans tous mes articles relatifs à la dernière campagne municipale ; 2° lors de la réunion publique de Sisteron tenue devant 800 citoyens à la veille des élections ; 3° à l'audience du conseil de préfecture de Marseille, le 14 juin 1929, que M. Joseph Turcan, premier adjoint au maire de Sisteron, n'est ni l'auteur ni l'inspirateur des surcharges opérées sur le plumitif des audiences du tribunal de Digne. Il n'en a été avisé qu'aprés coup.

Emile GALICI,
Docteur en Droit, Conseiller général des Basses-Alpes. »

Coin de Morale

Brevet d'honnêteté

L'honnêteté est quelque chose d'absolu. Elle ne se prouve pas. Elle ne se démontre pas.

C'est l'opinion que les autres se font de nous-mêmes qui a de la valeur en la matière et non l'attestation même écrite qu'une individualité si haut placée soit-elle peut délivrer à des personnalités,

Il en est, en fait d'honnêteté, comme en fait de républicanisme ; les brevets d'honnêteté tout comme les brevets de civisme n'ont qu'une valeur des plus relatives et sont parfois au contraire destinés à cacher quelque tare que les évènements et l'opinion publique ont imprimée d'une façon indélébile sur les individus !

Les brevets d'honnêteté sollicités et obtenus ne peuvent rendre à leurs bénéficiaires ni l'estime ni la considération qu'ils ont perdu car on peut dire avec le poète :

L'Honneur est comme une île escarpée et sans bords
On n'y peut plus entrer quand on en est dehors.

E. G.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le décés presque subit de notre concitoyen Alexandre Suquet, venu dans nos Alpes pour y passer son congé annuel.

Ancien avoué près notre tribunal, il avait été nommé en 1919, juge au tribunal de Verdun, et l'année dernière juge d'instruction au tribunal civil de Metz où il avait brillamment réussi.

Esprit fin et vigoureux, M. Suquet avait souvent bataillé dans la presse locale pour des candidats ou des idées qui n'étaient point les nôtres, mais il avait toujours su allier à l'indépendance de son jugement le respect de ses adversaires.

Aussi nous nous inclinons respectueusement devant sa tombe, et, nous prions ses parents d'agréer l'hommage de nos sentiments de sincères condoléances.

Les obsèques ont eut lieu hier vendredi, au milieu d'une nombreuse assistance.

Conseil Municipal. - L'harmonie ne règne pas à la mairie au sujet de la désignation des délégués sénatoriaux fixée à dimanche. Presque tous les membres du conseil voudraient aller à Digne, et, il ne sera pas aisé a notre 1ᵉ adjoint de faire entendre raison à ceux que l'on veut éliminer.

On nous signale contre la tyrannie municipale de curieux cas de révolte qui pourraient être le germe d'un schisme futur.

A LOUER

Appartements et Magasin pouvant servir à tout commerce.

S'adresser au bureau du Journal.

DON. — A l'accasion du décés de Madame Lucien Silvestre, née Marie Pic, un don de deux cents francs a été fait à la caisse des mutilés.

* * *

Le conseil d'administration de l'association des mutilés adresse à M. Silvestre Lucien, ses remerciements et ses sentiments émus à l'occasion du deuil cruel qui vient de le frapper.

La pluie.

Après deux longs mois de sècheresse la pluie est enfin tombée ranimant un peu les prés et le jardinage qui se mouraient sous les rayons ardents d'un soleil qui s'obstinait à briller dans tout son éclat.

VARIÉTÉS-CINÉMA

Ce soir les portes des variétés-cinéma, toutes grandes ouvertes, donneront libre accès à la foule de spectateur qui s'empresseront à marquer par leur présence la reprise des réprésentations cinématographiques d'hiver.

Pour les débuts à l'écran :

Poisson d'Avril

film comique

L'Ile d'Amour

Super-production de Franco-Film.
Merveilleux film interprété par Claude FRANCE et MISTINGUETT
Toujours l'*Orchestre Symphonique et Jazz*, dans son répertoire d'actualités.

On demande un apprenti cuisinier au Touring-Hôtel. S'y adresser.

Femmes ou jeunes filles sont demandées pour travaux de confiserie. Se présenter chez M. ROUBAUD, Sisteron.

Moto Peugeot 3 HP. **à Vendre** éclairage électrique, très bon état de marche. Prix très intéressant. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

L'entreprise de travaux publics et particuliers. LOUIS FIDELE et fils, demande 25 à 30 bons terrassiers. Bons salaires. Se présenter, tous les jours, route de Noyers.

CINÉMA - CASINO

Ce soir, Samedi, à 21 heures, avec le super film français :

LE CRIMINEL

grande action dramatique en 9 parties magistralement interprétée par André NOX.

Orchestre Symphonique -:- Salle aérée

POMMES DE TERRE

de pays, à vendre toute quantité.
S'adresser à M. **Bertrand Justin.**

A REMETTRE magasin de Modes

bien achalandé. Prix très avantageux
S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

du 6 au 13 Septembre 1929

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Lucien-Félix Richaud, journalier à Sisteron et Henriette-Joséphine Liegey. s. p. à Sisteron.

MARIAGES

Entre Abel-Clément-André Tarsac, cultivateur au Puy-Ste-Réparade et Augusta-Louise Latil, s. p. à Sisteron.

Entre Henri-Louis-Joseph Ginoyer, mécanicien à Ste-Tulle et Marcelle Revest, s. p. à Sisteron,

DÉCÉS

Désiré-Amable Vial, 78 ans, quartier des Combes.

REMERCIEMENTS

Monsieur Lucien SILVESTRE, conservateur des hypothèques à St-Quentin et les familles SILVESTRE, PIC et ARESTEN, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été prodiguées à l'occasion du décès de

Madame **Lucien SILVESTRE**
née Marie PIC

prient leurs amis et connaissances d'accepter les témoignages de leur reconnaissance émue.

La messe de sortie de deuil a été dite dans l'intimité à Sisteron le 12 septembre.

Un préjugé de moins

Que de personnes, pensant ne jamais guérir; continuent à souffrir des bronches et des poumons. Il suffit cependant, pour éprouver un soulagement immédiat et guérir progressivement, de faire usage de cette merveilleuse Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques,

Une boîte est expédiée contre mandat de 4 fr. 50 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, à Paris.

A vendre ou à louer

quartier de Parésous
PROPRIÉTÉ
d'environ 2 hectares de labour avec puits et bastidon
S'adresser à Mᵉ **Esmieu**, notaire.

A VENDRE
Domaine rural

à Sisteron, quartier de l'Adrech, de 14 hectares environ, comprenant bâtiment d'habitation et d'exploitation, matériel agricole au complet, cheptel vil, pailles et fourrages.

S'adresser à Mᵉ **Bués**, notaire à Sisteron.

Etude de Mᵉ **Jean ESMIEU**,
notaire à Sisteron
successeur de Mᵉ ROUBAUD
et gérant de l'étude de Mᵉ LABORDE

VENTE

aux

Encheres Publiques

ET VOLONTAIRES

Le **Dimanche vingt-deux septembre** mil-neuf-cent-vingt-neuf à **quatorze heures**, à **Sisteron** Place de l'Horloge, (côté sud) il sera procédé par le ministère du notaire soussigné, à la Vente aux Enchères Publiques et volontaires, de divers

Objets mobiliers

comprenant notamment ; **armoire à glace, commodes, machine à coudre, lits, matelas chaises, tables, articles de ménage**, etc..

Paiement comptant.
Frais en sus : 15 o|o.

J. ESMIEU.

ŒUFS FRAIS GARANTIS

portant la date du jour de ponte

VIGNET VICTOR

aviculteur à St-Pierre-le-Bas, route de Salignac à 1900 mètres du Pont de la Baume.

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

Chasseurs

Essayez nos **cartouches chargées** *maximum de portée et de régularité.*

Armes, Munitions, Articles de Chasse
-o- *Coutellerie* -o-
Fusils de St-Etienne
(fermeture à hélice, brevété)
L. BOCCARON
Electricien - Armurier
Traverse de la Place, — SISTERON

- Cabinet Dentaire -
A. SILVIY

CHIRURGIEN - DENTISTE
Cabinet ouvert le Dimanche.
2, *Rue Paul Arène* — SISTERON.

Fournitures Générales
pour l'Electricité

Lustres et Plafonniers
— **Fer à Repasser** —
Marque Calor et Thomson
110 et 220 wolts
Lampes mono et 1/2 w. *220 wolts*
L. BOCCARON
Traverse de la Place - SISTERON

F. IMBERT

53, Rue Droite — SISTERON
-o- Bijouterie Or -o-
Parures pour Mariages
Fantaisies en tous genres
—:— *Horlogerie* —:—
Montres - Réveils - Pendules
(toutes marques)
carillon westminster
à partir de 390 frs.
Luneterie — Optique
ordonnance en 3 jours
La maison se charge de toutes réparations et transformations.

© VILLE DE SISTERON

La nouvelle **CITROEN**, 10 CV C 4, dont on dit tant de bien possède ous les avantages de la voiture parfaite.

Suspension, reprises d'accélération, vitesse.

L'économie qu'elle procure en frais d'impôts, assurances, faible consommation d'essence, d'huile, et frais d'entretien très réduit. La classe au premier rang des voitures utilitaires. Demandez à l'essayer à l'agent :

Francis JOURDAN, avenue de la gare, Sisteron

qui se fera un plaisir de vous piloter a l'allure qui vous plaira et sur la route que vous choisirez.

LES USINES CITROËN

tout en poursuivant la fabrication de la 10 cv 4 cylindres, ont présenté au dernier Salon de l'Automobile une 6 cylindres surprenante de perfection et de bon marché. Elles mettent ainsi à la portée de tous, les avantages jusqu'ici réservés aux acheteurs de voitures de prix très élevé. La 10 CV 4 cylindres, type C-4 et la 14 CV 6 cylindres, type C-6, résultent d'une conception nouvelle de l'automobile : le châssis et la carrosserie Tout-Acier, assemblés plus intimement, étudiés dans leurs actions réciproques, forment un ensemble rationnel parfaitement équilibré. La voiture désormais homogène, indéformable, possède une stabilité et une tenue de route inégalables, même aux allures les plus rapides et sur les chemins les plus mauvais.

La voie est sensiblement augmentée. Les carrosseries soigneusement profilées, sont élargies et surbaissées, sans que la hauteur intérieure ait été diminuée. Un nouveau capot allongé relie harmonieusement le radiateur plus élancé à la carrosserie et donne à la voiture une ligne particulièrement élégante.

Le silence a été obtenu par la suppression complète des vibrations, l'équilibrage de plus en plus rigoureux des organes en mouvement, le régulage des portées et la fixation du moteur au châssis par des cardans caoutchouc.

DEMANDER NOTICES ET CATALOGUES A LA SOCIÉTÉ ANONYME **ANDRE CITROEN** CAPITAL 400.000.000 DE FRANCS 143, Quai de Javel PARIS OU A L'UN DE SES 5.000 AGENTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Camionnette, 500 kg charge utile . . .	20.600 frs
Chassis, 1000 kg charge utile . . .	18.890 -
Conduite Intérieure luxe, 4 places très confortables .	25.600 -
Berline 4 places, grand luxe . . .	25.600 -

Vente à crédit en 12 et 18 mensualités.

Etude de Me **Jean ESMIEU**
notaire à SISTERON
successeur de Me ROUBAUD
et gérant de l'étude de Me LABORDE

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me **Esmieu**, notaire à Sisteron, le douze septembre mil-neuf-cent-vingt-neuf, enregistré au bureau de Sisteron, le 13 septembre folio 91 Case 467.

Madame **Pedretti** Anaïs-Jeanne, libraire, veuve de Monsieur **Clergue** Albert-Casimir-Hildevert ; Madame **Clergue** Jeanne-Madeleine-Fabienne Augustine, épouse assistée et autorisée de Monsieur Adolphe-Maurice **Hotton** voyageur de commerce ; Monsieur **Clergue** Albert-Eugène-Jules-Pierre, employé, et Monsieur **Clergue** Marcel-Lucien-Albert, étudiant, demeurant tous à Sisteron,

Ont VENDU à Monsieur Paul **Heyriès**, employé de Banque, demeurant précédemment à Marseille, actuellement à Sisteron, le fonds de commerce de *Librairie-Papeterie-Articles de Fantaisie*, connue sous le nom de **LIBRAIRIE MODERNE** qu'ils exploitaient à Sisteron, Rue Droite. Numéro 3.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me **Esmieu**, notaire à Sisteron, domicile élu.

J. ESMIEU.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

Les MEES, 20 septembre Hôtel Barras
DIGNE, dimanche 22 septembre Hôtel Boyer-Mistre.
SISTERON, 23 septembre Hôtel des Acacias,
LARAGNE, mercredi 2 octobre de 9 h. é 2 h. Grand Hôtel Moderne.

Nouvelle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes.

Traité de la Hernie franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, Paris.

ELECTRICITE et MECANIQUE - AUTO -

C. FIASTRE père et fils
électriciens-spécialistes
TÉLÉPHONE 80
6, Rue de Provence
SISTERON (Basses-Alpes)
Registre du Commerce Digne 827

—o— RÉPARATIONS —o—
Dynamos — Magnétos — Accumulateurs
Equipement électrique de voitures

STOCK ACCUMULATEURS DININ
Fournitures pour autos et T. S. F — Agence RADIOLA
Revision et mise au point de Moteurs — Réparations — Stock Dunlop
Poste de Gonflage — Fournitures générales — Essence SCHELL — Huile, etc.

Location d'Automobiles

Les taxis **Alibert** *ne font pas de réclame, mais vous présentent au* même prix qu'ailleurs *ses taxis Renault (4 et 6 places) les plus confortables de la région.*

TAXIS ALIBERT
6, Rue de Provence — SISTERON
(près le Grand Casino)
Téléphone 80.

Transports - Sable - Gravier
Vente de Fumier
Bois de chauffage scié ou non
PRIX MODERÉS

S'adresser
Joseph ANDINE
- 7 Rue de Provence - **SISTERON**

CONTRE
LA HERNIE

il est **absolument inutile** de gaspiller du temps et de l'argent à toutes sortes d'essais.

Les Etablissements **A. CLAVERIE** les **plus célèbres** et les **plus considérables** du **monde entier** sont la vraie « **maison de confiance** » qui n'a **pas desoin de réclame tapageuse ; sa renommée mondiale** est faite par les cinq millions (5.000.000) de hernieux soignés par eux, qui font connaitre spontanément **l'inconparable supériorité** des appareils brevetés de **A. CLAVERIE**

Ne manquez donc pas d'aller voir l'émineut spécialiste qui vous recevra de 9 h. à 4 h. :

GRASSE, mardi 17 septembre, hôtel Muraour et de la Poste.
SISTERON, lundi 23, hôtel des Acacias
VEYNES, mardi 24, hôtel Dousselin
GAP, vendredi 27, hôtel des Négociants
MANOSQUE, samedi 28, hôtel Pascal
DIGNE, dimanche 29, hôtel Rémusat
FORCALQUIER, lundi 30, hôtel Lardeyret.

Traités de la Hernie, des Varices et des Affections abdominales

Conseils et renseignements gratis et discrètement **A. CLAVERIE**, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

Imprimerie, Librairie LIEUTIER Sisteron

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles

Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

AGENCE

de la grande marque française

fabriquant de la plus petite
- à la plus grosse voiture -

RENAULT

— Moteurs à 4 et 6 cylindres —

Les plus economiques des voitures modernes vendues aux meilleurs prix.

Entretien des voitures assuré par les

ATELIERS DE RÉPARATIONS

Les mieux outillés de la région.

Travail rapide et consciencieux. - Prix modérés

Stocks importants de pièces de rechange

pour tous véhicules de série.

Le Gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON